

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☒ LR ☐ IT	Date de publication : 23/07/2026
Numéro de l'instruction : LR 2026-172	
Diffusion des barèmes des aides aux partenaires d'action sociale 2026	
Résumé : Diffusion des barèmes 2026 mis à jour	

Emetteur :	A l'attention de :
Référents à contacter :	Informé(s) :

Organismes destinataires : ☒ Caf ☒ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources
☐ -Autres : -Cnaf
☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes

Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☒ Diffusion caf.fr ☒ Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

- [Texte(s) de référence – loi, article, décret, instruction réseau...]

Documents abrogés ou modifiés :

- LR 2026-130

Action(s) à réaliser & échéances :

- [Action(s) à réaliser] + [Echéances]

☒ Pour application ☐ Pour recommandation ☐ Pour information

Mots-clés : barèmes action sociale 2026 – BR Fnas 2026

Nombre de page(s) : 3 pages

Nombre et liste des annexes : 1

Barèmes des aides collectives aux partenaires 2026 – MAJ 17/07

Applicable à compter du : 01/01/2026

Applicable jusqu'au : sans limitation de durée



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Le Conseil d'Administration de la Caisse nationale des Allocations familiales en sa séance du 7 juillet 2026 a approuvé les mesures de soutien à la qualification des professionnels de la petite enfance qui ont donné lieu à la publication de la circulaire « C 2026-170 Mesures de soutien en faveur de la qualification des professionnels de la petite enfance en EAJE PSU ».

Ces mesures relèvent de barèmes nationaux, aussi vous trouverez ci-joints les barèmes des aides des Caf aux partenaires mis à jour en page 3.

Accompagnement à la qualification des professionnels

	Unité de compte	Montant
Professionnel préparant une VAE		
Professionnel remplacé	(Nb heures d'absence moins 48h de congés légaux)/7	100€ / an / j absence
Professionnel non remplacé	Nb heures non facturées aux familles et non réalisées	PS unitaire de la PSU
Professionnel participant au jury des VAE		
Professionnel remplacé	Nb jours d'absence	190€ / an / j absence
Professionnel non remplacé	Nb heures non facturées aux familles et non réalisées	PS unitaire de la PSU
Professionnel en alternance ou stage long de catégorie 1		
Contrat alternance	Nb contrats alternance	2 500€ / an / alternant
Stage long rémunéré	Nb stages longs rémunérés	2 500€ / an / stagiaire
Accompagnement de nouveaux professionnels de catégorie 1		
Tuteur	Nb tuteurs	500€ / an / tuteur